

VÉRIFICATIONS ET MESURES DES SYSTÈMES DE VENTILATION MÉCANIQUE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS NEUFS – RE2020 *Programme de formation des module B - PRESENTIEL*

Le Ministère en charge de la Construction prévoit prochainement la reconnaissance des formations menant à l'autorisation des opérateurs de vérifications et de mesures des systèmes de ventilation mécanique des bâtiments résidentiels neufs. La présente formation est actuellement candidate à cette reconnaissance. L'animation de celle-ci sera assurée une fois la reconnaissance obtenue.

PUBLIC CONCERNÉ

Diagnostiqueurs immobiliers, opérateurs de mesure, contrôleurs techniques, bureaux d'études, professionnels du bâtiment, entreprises du génie climatique (CVC/PB).

OBJECTIFS GENERAUX

- Perfectionnement, élargissement des compétences
- Niveau d'entrée : sans niveau spécifique
- Niveau de sortie : sans niveau spécifique
- Modalités d'admission : Admission sans disposition particulière

PRE-REQUIS

Pour profiter pleinement de cette formation, les stagiaires doivent et être en possession du Protocole « Ventilation RE2020 » et avoir les connaissances liées aux thématiques abordées dans le module A de la présente formation :

- Être capable de comprendre la RE2020 dans le cadre des contrôles des systèmes de ventilation.
- Être capable d'identifier les différents systèmes de ventilation des bâtiments résidentiels et comprendre leurs spécificités.

AVERTISSEMENT :

Une journée de formation facultative (module A – voir plan de formation dédié) est proposée en amont de la présente formation.



Les connaissances liées à ce module de formation seront considérées comme acquises dans le cadre du suivi de la présente formation et de la validation théorique et globale de la formation *Vérification et mesures des systèmes de ventilation devenir operateur qualifie Qualibat 8741*.

Il est donc fortement recommandé de suivre ce module de formation AVANT le Module B.

Le contenu de formation du module A est disponible après inscription auprès de AP BAT au format e-learning en libre accès au stagiaire sur une plateforme personnalisée de formation.

Une calculatrice, une règle graduée et un ordinateur avec un logiciel tableur (Excel) sont nécessaires.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Être capable de réaliser des vérifications fonctionnelles des systèmes de ventilation selon le Protocole RE2020.
- Être capable de réaliser une mesure fonctionnelle aux bouches de ventilation.
- Être capable de rédiger un rapport de contrôle des systèmes de ventilation résidentiels.
- Être capable de comprendre et mettre en œuvre la procédure de demande de qualification.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

DUREE

14 heures (2 jours) en centre de formation.

HORAIRES ET DATES :

Les dates des formations programmées sont indiquées sur le planning des formations, consultable sur www.apbat.fr.

Horaires : 09h00 – 12h30 et 14h00 – 17h30 pour 2 jours de formation en présentiel

EFFECTIF FORME

8 personnes maximum

CONTENU DE LA FORMATION

JOUR 1 THEORIE – 7 HEURES - PRESENTIEL

Généralités : environnement, cadre réglementaire et normatif, le cadre de l'autorisation

Le Protocole « Ventilation RE2020 » de contrôle des systèmes de ventilation résidentielle : échantillonnage des installations et des logements dont les composants de ventilation sont à auditer.

Le Guide d'accompagnement du protocole.

Phase de pré-inspection.

Phase de vérification fonctionnelle : détails des points de contrôle, exemples de conformités et de non-conformités, sensibilisations aux impacts des défauts rencontrés.

Phase de mesure fonctionnelle de pression et de débit aux bouches de ventilation : présentation des matériels de mesure (caractéristiques, performance et comparatif technique), tolérance et conformité des résultats de mesure.



AP Bat / Avenir & Performance du Bâtiment Scop ARL à Capital Variable

Siret : 832 849 541 00012 - RCS Nice - NAF : 7112 B

Organisme de formation enregistré sous le N° : 93060814706 auprès de la Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état Document en date du 14/02/2022

www.apbat.fr - info@apbat.fr - Tél : 04 92 02 97 05



Mise en situation avec étude de cas pratique de la vérification fonctionnelle des systèmes de ventilation résidentielle.

Mise en situation avec pratique de mesures fonctionnelles de débit et pression sur tout type de bouche, manipulation des matériels de mesure.

JOUR 2 THEORIE ET PRATIQUE – 7 HEURES - PRESENTIEL

Présentation complète du logiciel INFILTREA module AERO : saisie sur le logiciel, édition d'un rapport conforme au Protocole « Ventilation RE2020 ».

Sensibilisation à la mesure spécifique de la perméabilité à l'air des réseaux de ventilation (hors exigence RE2020).
Présentation de plusieurs rapports de vérifications et mesures fonctionnelles de système de ventilation résidentielle.

L'observatoire National Ventilation

Q.C.M de validation théorique (40 questions sur 80 minutes / Note minimale de réussite : 30/40)

Evaluation de la formation.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.

Documents supports de formation projetés.

Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas concrets et de travaux pratiques.

Mise à disposition et présentation de composants de systèmes de ventilation.

Mise à disposition, présentation et utilisation du matériel chantier de base y-compris : les équipements de mesure de débit et pression aux bouches

Mise en situation sur des maquettes pédagogiques.

Mise à disposition sur support dématérialisé (extranet formation) de documents supports de formation et documentations techniques associés à la formation.

PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S)

Rémi Pelini, ingénieur thermicien INSA Strasbourg.

Qualifié Qualibat 8711 et 8721 depuis 2011. Auditeur-expert pour Qualibat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1/ Contrôle des connaissances théoriques en fin de formation théorique sous forme de QCM.

2/ Contrôle du savoir-faire pratique de la mesure : vérifications d'un système de ventilation et mesures fonctionnelles aux bouches

3/ Contrôle de la rédaction d'un rapport de vérifications et mesures : le rapport de mesure est corrigé par un opérateur selon la grille d'évaluation en vigueur.



MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation munie d'un vidéoprojecteur et d'un paper-board.

Matériel de mesure fonctionnelle :

- Anémomètre thermique à fil chaud et cône de débit type KIMO
- Anémomètre mécanique à hélice et cône de débit avec redresseur type TESTO
- Manomètre différentiel type BLOWERDOOR Minneapolis
- Logiciel Infiltrera Module AERO

Maquette pédagogique équipée.

Rapport de mesure type.

Support dématérialisé accessible dès via un lien de téléchargement en fin de formation, intégrant supports de formation et documentations techniques associés à la formation.

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION ET D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

La formation est adaptée aux besoins des stagiaires via le recueil des besoins avant la formation.

Le suivi de la formation est garanti par la signature des émargements.

La qualité de la formation est évaluée par un questionnaire de satisfaction de fin de formation.

L'assimilation des compétences théoriques des stagiaires est vérifiée par des questions ouvertes de synthèse à la fin de chaque chapitre.

L'assimilation des compétences pratiques et opérationnelles est vérifiée au travers des études de cas et activités pratiques.

La validation de la formation est sanctionnée par la réussite aux trois contrôles cités précédemment et donne lieu à la délivrance d'une attestation de validation de la formation.

MOYENS D'APPRÉCIATION DE L'ACTION DE FORMATION

Questionnaire de positionnement avant formation

Questionnaire d'évaluation à chaud en fin de session

Envoi d'un questionnaire d'évaluation à froid dans le semestre qui suit

TARIF

1300 € HT pour 2 jours (14 heures) de formation



AP Bat / Avenir & Performance du Bâtiment Scop ARL à Capital Variable

Siret : 832 849 541 00012 - RCS Nice - NAF : 7112 B

Organisme de formation enregistré sous le N° : 93060814706 auprès de la Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état Document en date du 14/02/2022

www.apbat.fr - info@apbat.fr - Tél : 04 92 02 97 05



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

- Actions de formation

DELAIS D'ACCES

Les inscriptions doivent être réalisées au minimum 10 jours avant le début de la prestation.
Les demandes d'informations et/ou d'inscription se font par mail à l'adresse info@apbat.fr ou en remplissant le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://apbat.fr/contact/>
Pour l'inscription, le formulaire est disponible à l'adresse suivante : <https://apbat.fr/wp-content/uploads/2021/07/Bulletin-inscription-formation-AP-Bat-2021-V1.pdf>
Une réponse est apportée dans les 2 jours ouvrés maximum après la demande.

CONTACT

Administratif : Bénédicte Dietsch – email : info@apbat.fr – téléphone : 04 92 02 97 05
Technique : Rémi Pelini – email : info@apbat.fr – téléphone : 04 92 02 97 05

ACCESSIBILITE

Les personnes ayant besoin d'aménagements spécifiques et souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Programme de formation accessible sur le site internet de AP BAT.



AP Bat / Avenir & Performance du Bâtiment Scop ARL à Capital Variable

Siret : 832 849 541 00012 - RCS Nice - NAF : 7112 B

Organisme de formation enregistré sous le N° : 93060814706 auprès de la Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état Document en date du 14/02/2022

www.apbat.fr - info@apbat.fr - Tél : 04 92 02 97 05



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation